

Les 4 élus de l'opposition givordine au conseil municipal.

Virginie BODARD, Jean Marc BOUFFARD, Michelle PALANDRE, Georges FENECH, des conseillers municipaux à votre service...

Le Défi Givordin est de retour. Malgré l'adversité, il existe une opposition à Givors. Elle est bien réelle et pleine de vitalité. Le but de notre association est de rassembler toutes celles et ceux qui pensent que la politique de l'équipe dirigeant la municipalité n'est pas la meilleure solution pour Givors et que le déclin de cette ville n'est pas une fatalité. A travers ce bulletin trimestriel, nous vous parlerons de Givors, de ce qui s'y passe, de ce que l'on nous cache, de ce que l'on veut nous faire croire, et nous ferons des propositions constructives.

Si vous pensez que Givors mérite mieux que la chape de plomb qui l'étouffe peu à peu, venez nous rejoindre.

Nous avons toutes les bonnes volontés et sommes prêts à recevoir toutes vos suggestions.

Jean LADENT

Directeur de publication
Jean LADENT
N° ISSN 1772-7561

L' Opposition à l'écoute des abstentionnistes

La véritable opposition est réduite à 4 conseillers municipaux puisque les 2 autres ont voté Mr Passi à l'élection du maire.

La participation était d'un peu plus de 50%. Sur 10449 personnes inscrites **4808** se sont abstenues.

Nous souhaitons nous adresser à elles et leur dire que nous nous en inquiétons. Comment savoir ce que vous attendez de l'avenir de Givors? Peut-être étiez vous absents, malades, ou simplement pas intéressés, mais peut-être aussi ne vous êtes vous pas reconnus dans les listes qui se sont présentées, dont la nôtre bien entendu.

Dans tous les cas, nous respectons bien évidemment votre choix ou non choix. Mais il reste une question : dans cette ville où tout n'est pas mis en œuvre pour le bonheur de chacun, pourquoi la moitié de la population n'a-t-elle pas eu envie de s'exprimer?

Nous nous permettons de souligner à ceux pour qui tout va bien que cela ne durera peut être pas toujours; les chô-

meurs des industries fermées peuvent en témoigner. Les commerçants qui pensaient se constituer une retraite avec la vente de leur fonds de commerce ont tout perdu. La prospérité s'entretient et se protège dans l'action et non dans l'abstention.

A ceux qui sont désespérés, et qui pensent qu'ils n'intéressent personne, nous voulons leur dire que ce n'est pas notre cas.

Il est évident que nous n'avons pas su trouver les clefs de vos attentes. Donnez nous des indices qui nous permettront d'y répondre. Elus de l'opposition, nous ne pouvons rien vous promettre aujourd'hui sauf l'assurance que nous tenterons tout pour vous trouver des solutions .

SOMMAIRE

- La nouvelle opposition.
- Danger des antennes relais.
- Une bonne conduite.
- Des givordins oubliés.
- Des photos pas si chères.
- Brèves.
- Vérité rétablie.
- Coût de la communication.

Antennes relais **un problème de santé publique**



Les ondes électromagnétiques de type micro-ondes émises en permanence par les antennes relais sont de deux ordres :

- Les effets thermiques qui produisent une élévation de la température des matières vivantes exposées.
- Les effets athermiques qui produisent des intensités du champ électromagnétique.

Les expositions aux antennes relais peuvent produire des effets dévastateurs sur la santé, notamment, l'affectation du système nerveux, du système immunitaire, ou une augmentation des risques de cancer. A ce jour en France, le décret du 3 Mai 2002, pris par le premier ministre JOSPIN à quelques heures de son départ du gouvernement, a laissé la part belle aux opérateurs de téléphonie en leur permettant de planter une antenne sans contrainte majeure, avec des taux d'exposition Mille fois supérieurs à la plupart de nos voisins Européens.

Une récente proposition de loi présentée par un groupe de parlementaire le 7 Novembre 2007 et signée par Mr. FENECH permettrait de rendre beaucoup plus contraignante l'implantation d'antennes relais, en imposant par exemple une distance minimum de 300 mètres d'un bâtiment d'habitation ou d'un établissement dit sensible et en fixant le taux d'exposition à 0,6 volt par mètre réclamé par les scientifiques indépendants.

En souhaitant que le nouveau député de la circonscription s'investisse sur ce dossier afin que cette im-



portante proposition de loi ne soit pas vidée de son contenu et devienne une loi de la République...

Mais en attendant que faire à Givors ?

1 Exiger que les bailleurs sociaux neutralisent les derniers étages des immeubles comportant des antennes relais (Tours Maurice THOREZ, bâtiment SONA-COTRA etc) Grâce aux cautions bancaires de la commune auprès de ces organismes c'est un bon moyen de pression. Refuser également toute nouvelle caution bancaire de la commune à des bailleurs sociaux qui ne s'engageraient pas à interdire une antenne relais sur le toit de leurs immeubles...

2 Par une délibération du conseil Municipal, imposer un moratoire qui interdit toute nouvelle implantation d'antenne relais, comme c'est le cas à Oullins et exiger de la part des opérateurs de téléphonie qu'ils appliquent un taux d'exposition maximal de 0,6 volt mètre, repris par la proposition de loi, qui est le seuil de sécurité sanitaire défini par tous les scientifiques indépendants et compétents.

3 Obtenir du Conseil Général un poste budgétaire pour l'acquisition de sondes dont l'emploi serait confié à des représentants qualifiés des associations. Solution qui apporte à la population une garantie d'objectivité .

Au nouveau Conseil Municipal, nous demandons de prendre des initiatives sur ce dossier car les populations des tours Maurice Thorez, mais également celles d'autres secteur de la ville, subissent depuis trop longtemps ces nuisances qui peuvent affecter gravement leur santé, et pour laquelle nous demandons qu'une étude épidémiologique comparative soit faite avec l'ensemble des médecins intervenant sur ces secteurs.

UNE BONNE CONDUITE

Un code de bonne conduite voté au Conseil Municipal du 26/03/2008. Pour qui ? Il a pour but de favoriser un échange cordial et convivial entre tous élus. Mais au vu des comportements de certains élus de la majorité, lors de ce même conseil, plus de doute pour la réponse. Pour qui cette délibération? Mais pour les demandeurs eux-mêmes qui le mettront nous l'espérons en application dès le prochain conseil municipal car pour celui-là ...elle n'était pas encore en vigueur...

DES GIVORDINS OUBLIES...

Pages 16,17 du Vivre à Givors d'avril 2008, 100 % des réactions présentées sont favorables à la réélection de Mr PASSI.

Aux dernières nouvelles : 52 % et non 100 % des votants ont choisi ce maire. Où sont les réactions des 48 % des autres givordins.

Ont-ils eu le droit de donner leur avis dans le bulletin municipal financé par l'ensemble des contribuables givordins ?

DES PHOTOS PAS SI CHERES...

Le maire M. Passi a demandé au conseil municipal de brader à bas prix des photos que seul le candidat Passi va acheter. Sachant que la plupart de ces photos ne peuvent être utilisées que par lui, car elles concernent les projets de Passi et non pas de ses adversaires politiques, cela va de soi... Mais Mr Passi aura besoin de photos appartenant à la Société d'Economie Mixte Givors Développement (ex CODEGI). Donc le maire Mr Passi demande au président de la SEM Mr Passi de céder gratuitement des photos à la mairie dont le maire est Mr Passi pour que le candidat Passi puisse en bénéficier à des prix défiant toutes concurrences.

Résultat : Mr Passi s'est procuré des photos pour une quarantaine d'euros pour sa campagne alors qu'elles ont coûté plusieurs milliers d'euros aux contribuables givordins.

S'il est vrai que l'opposition municipale a voté cette délibération concernant les photos, il n'en est pas moins vrai que l'utilisation électorale n'avait jamais été évoquée. Y a-t-il eu tromperie sur la formulation de cette délibération?...

Fiers de leurs échecs

Quand Mr. Passi déclare, sitôt élu maire, au nouveau conseil municipal : « Les entreprises ont disparu mais nous courageusement nous sommes toujours là ! »...

Faut-il comprendre que les communistes peuvent très bien prospérer dans une ville où ils ont ruiné l'économie et détruit l'emploi ?

Inconscience

Quand M. Passi revendique un bilan « exceptionnel », Ne voit-il pas les emplois qui ont disparu ?

Ne voit-il pas les commerces de détail disparaître les uns après les autres.

Ne voit-il pas les ex-rue commerciales qui donnent l'image d'une ville abandonnée.

Erreur

Dans une ville sportive comme Givors, aucun adjoint ne s'occupera des sports. Curieux choix qui a déjà été remarqué par des présidents de club...

Brèves

Ignorance

Quand le maire Mr Passi délègue son pouvoir de police à un conseiller municipal alors que c'est formellement interdit par la loi. a-t-il quelques craintes de prendre ses responsabilités ou fait-il preuve d'une ignorance difficile à accepter pour quelqu'un qui dirige la ville avec ses amis communistes depuis si longtemps?

Humour électoral

« C'est moi le patron ici » s'est écrié le président communiste d'un bureau de vote ce matin du 9 mars 2008 en arrivant, mécontent de voir d'autres personnes que ses « camarades » compter les enveloppes à la demande du secrétariat de ce même bureau. Mésentente et curieuses paroles qui nous ont bien amusés de la part de quelqu'un qui s'était déjà fait remarqué l'an dernier pour avoir bêtement perdu les clefs de l'urne au même endroit.



VERITE RETABLIE

Dans le magazine municipal Vivre à Givors de mars 2008, à la page 30, il est fait état d'une enquête menée par CANOL (une association de contribuables de l'Ouest Lyonnais) sur les années 2001/2007 dans une vingtaine de villes de plus de 10000 habitants.

Concernant Givors, 3 thèmes apparaissent :

- Dépense de fonctionnement.
- Dette à rembourser.
- La fiscalité locale.

Nous avons retrouvé l'enquête complète et il apparaît que l'information du VAG était tronquée. Il y manquait certains commentaires essentiels qui permettent de mieux comprendre

Nous rétablissons la vérité : en rajoutant en noir les commentaires de CANOL pour chaque rubrique.

La dépense de fonctionnement est en baisse de 1% oui... mais :

La dépense reste supérieure à la moyenne des villes de même catégorie et les frais de personnel sont trop importants.

La dette à rembourser est fortement réduite oui... mais :

Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux besoins et surtout les investissements importants doivent être financés par l'emprunt et non par la fiscalité.

La fiscalité locale est en faible augmentation.

oui... mais :

L'augmentation de la fiscalité est supérieure à l'inflation.

Et nous rajouterons : « malgré un niveau déjà très élevé de cette fiscalité. »

Coût de la communication de la mairie de Givors.

CANOL écrit dans une autre étude sur les dépenses de la communication :

« Nous avons demandé aux maires de 10 villes du Rhône de nous communiquer leurs dépenses de communication.(bulletin municipal, tract, etc...). Tandis que la plupart nous ont répondu rapidement et aimablement, des villes comme Givors n'ont pas daigné répondre malgré nos relances réitérées.

Les informations communiquées proviennent du compte administratif de la commune ».

L'argent dépensé est par exemple de 6,83 € par habitant à Saint Priest ou Tassin, de 2,13 € par habitant à Tarrare, 7,73 € par habitant à Villefranche.

Sur le compte Administratif de la commune de Givors, on peut lire :

Coût total annuel de la communication : 330122 euros

Ce qui fait : 17,75 euros par habitant.

C'est énorme !

De l'argent qui aurait pu être mieux employé...!

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone

E.mail

j'adresse ma cotisation 2008 de 15 euros

je fais un don exceptionnel de :